

L'action culturelle

La direction des Affaires culturelles impulse et met en œuvre les grandes orientations de la politique culturelle de la ville.

Elle coordonne les équipements culturels municipaux dont la [médiathèque Albert Camus](#) afin de permettre au plus grand nombre de découvrir et de profiter d'une offre culturelle diversifiée et encourage la pratique artistique et culturelle amateur.

Elle a également pour mission de programmer les spectacles vivants, accessibles dès le plus jeune âge.

La direction des Affaires culturelles assure aussi une mission d'animation de la vie locale en organisant des événements festifs et récurrents tels que :

- la brocante,
- le marché de Noël,
- la Fête de la musique,
- la Fête nationale
- etc.

Elle offre aussi aux habitants des animations en extérieur tout au long de l'été, notamment au travers des cinémas en plein air et des pique-niques musicaux.

[La programmation culturelle](#)

La direction des Affaires culturelles propose une programmation éclectique. Théâtre, danse, musique, humour, spectacles jeune public... il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

Découvrez le programme en cliquant [ici](#).

La culture hors les murs

Culture à l'école

Le service culturel propose aux enseignants de la ville un accompagnement dans leurs projets artistiques en arts visuels, théâtre ou conte. Il prend également en charge certaines séances de cinéma pour les classes de la ville.

Spectacles et concerts écoles / centres de loisirs

L'action culturelle en direction des jeunes chiroquois est une priorité pour la ville de Chilly-Mazarin : chaque saison, des spectacles sont programmés en direction des enfants et adolescents. Spectacles spécifiquement adaptés au jeune public, concerts, théâtre,... les propositions sont variées et les séances tout public sont bien souvent précédées de séances scolaires ou en direction des accueils de loisirs de la ville.

Sensibilisation aux spectacles et concerts

Les spectacles de la saison culturelle sont régulièrement accompagnés de rencontres et d'ateliers de pratique artistique. Ainsi, le service culturel est partenaire de tous les établissements scolaires de la ville, de la maternelle au lycée. Mais ces séances et ateliers peuvent aussi être à destination des accueils de loisirs ou des élèves du conservatoire. Ces projets favorisent la rencontre avec les artistes et permettent aux jeunes un accès à la culture et à la pratique artistique.

Informations pratiques

Les réservations se font par téléphone, par courriel à

culture@ville-chilly-mazarin.fr ou très prochainement sur la billetterie en ligne.

Tarifs et règlements

	Tarif plein	Tarif réduit *	Tarif carte Sports Loisirs Culture	Tarif Famille** (forfait 4 pers)
Catégorie 1	16 €	8 €	3 €	30 €
Catégorie 2	10 €	5 €	3 €	25 €

* Tarif réduit : mineurs, personnes en situation de chômage, étudiants, adhérents du [cinéma François Truffaut](#), élèves du Conservatoire sur présentation d'un justificatif

** Tarif Famille : pour les familles de 2 enfants et +

Les règlements se font en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire. La billetterie en ligne ainsi que le paiement par carte bancaire seront prochainement accessible.

La carte Sports Loisirs Culture, délivrée sous conditions de ressources, par le service des Solidarités, permet aux bénéficiaires de profiter d'un tarif de 3 € sur l'ensemble des spectacles et concerts payants de la saison culturelle. Renseignements : service.solidarites@ville-chilly-mazarin.fr – Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)

La ville adhère au dispositif national [Pass Culture](#). Il permet aux jeunes âgés de 15 à 18 ans en ayant fait la demande, de disposer d'un montant de 300€ valable 24 mois à dépenser en biens culturels/numériques ou pour des spectacles ou des cours/stages. Il permet donc d'accéder aux spectacles de la saison culturelle facilement, aux animations de la [médiathèque](#) et pour les inscriptions au conservatoire.

Pour les spectacles au [Théâtre de Longjumeau](#), il est possible

de bénéficier des tarifs ville partenaire, retrouvez la programmation sur : www.theatre-longjumeau.com

Accessibilité et accès en salle

Le pôle culturel, la [médiathèque Albert Camus](#) et le [cinéma François Truffaut](#) sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Afin de faciliter votre accueil, n'hésitez pas à signaler votre situation lors de votre réservation.

L'équipement accueillant l'événement ouvre ses portes environ 45 minutes avant le début de la représentation, afin que les spectateurs n'ayant pas réglé ou réservé leur billet en amont puissent le faire.

L'accès à la salle se fait en moyenne 15 minutes avant le début de la représentation. Les places ne sont pas numérotées, le placement est libre.

Les spectacles commencent à l'heure indiquée lors de la réservation. Passé cette heure, l'accès à la salle n'est plus garanti. Les retardataires, acceptés par l'équipe d'accueil, pourront accéder à la salle par le 1er étage et se placer en fonction des places disponibles de manière à ne pas perturber les artistes et le public.

Bonnes pratiques

Il est conseillé de tenir compte de l'âge minimum recommandé, si indiqué, afin que le spectacle soit adapté à tous. Les enfants de – de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte. Par respect des artistes, de leur travail et des droits d'auteurs, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer les spectacles et concerts sans autorisation préalable.

Il est demandé aux spectateurs d'éteindre ou de mettre leur téléphone en mode silencieux durant les représentations.

Contact

Service Culturel

Tél : [01 69 10 37 77](tel:0169103777)

Mail : culture@ville-chily-mazarin.fr

[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[La saison culturelle](#)

Veillez noter que le tarif réduit de la Catégorie 1 est de 8€, non 10€.



[Billetterie en ligne](#)

Nos partenaires

[Cinéma François Truffaut](#)

[Comité des jumelages](#)

[L'orchestre baroque de l'Essonne](#)

[Le théâtre de Longjumeau](#)

[La communauté d'agglomération Paris-Saclay](#)

[Le département de l'Essonne](#)

[La DRAC Île de France](#)